



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

S.A.S CONCERTO DEVELOPPEMENT

Commune de Beaucaire

Par arrêté préfectoral en date du 07 novembre 2022 , une consultation du public est organisée sur la demande d'enregistrement déposée par la S.A.S CONCERTO DEVELOPPEMENT, dont le siège social est situé au 127 avenue Charles de Gaulle, à NEUILLY-SUR-SEINE (92 200) en vue de la création d'un entrepôt logistique sur la commune de Beaucaire (Gard), dans la zone industrielle Domitia Sud-Ouest , pour l'activité répertoriée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sous la rubrique n° 1510-2-b ainsi que les rubriques IOTA 3.2.2.0 et 2.1.5.0.

Cette consultation se déroulera, pendant quatre semaines, **du lundi 28 novembre au mardi 27 décembre 2022 inclus**, dans la commune de Beaucaire, commune où l'installation est projetée.

Durant cette période, le dossier sera tenu à disposition du public qui pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de **Beaucaire - Place Georges Clémenceau, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

Le public peut formuler également ses observations par lettre adressée à la préfète du Gard (Direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination –Service des élections, de la réglementation générale et de l'environnement- Bureau de la réglementation générale et de l'environnement) , 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9, ou par voie électronique (*pref-environnement@gard.gouv.fr*), **avant la fin du délai de consultation du public.**

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci en mairies de Beaucaire (Gard) et de Tarascon (Bouches-du-Rhône). Ce même avis accompagné de la demande de l'exploitant sera mis en ligne sur le site internet départemental de l'État:

<https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Classement-des-ICPE-par-communes-regimes-autorisation-et-enregistrement/Beaucaire/Societe-CONCERTO-DEVELOPPEMENT>, dans les mêmes délais. Un avis sera affiché jusqu'à la fin de la consultation, par l'exploitant sur le site prévu pour l'installation.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est la préfète du Gard. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou un arrêté de refus.